



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

PROJET D'AVIS SUR LE PLAN D' ACTIONS « AUTOCARS »

Réunie le 29 mai 2017, la Commission a entendu M. Xavier Tackoen (bureau d'études Espaces Mobilités) et M. Willem Stevens (cabinet du Ministre Smet) venus présenter les résultats de l'étude « L'autocar : un secteur en pleine mutation » et le plan de dix actions stratégiques résultant de l'étude et approuvé par le Gouvernement.

Le 26 juin 2017, la Commission a approuvé l'avis suivant à l'unanimité.

Vu le développement de l'offre et de l'utilisation des autocars, la Commission se réjouit de la prise en compte de ce secteur dans la politique de mobilité.

NÉCESSITÉ D'UNE GARE ROUTIÈRE À BRUXELLES

La Commission appuie l'urgence qu'il y a à développer une gare routière internationale digne de ce nom à Bruxelles.

Bruxelles n'est pas qu'un lieu d'origine et de destination, mais aussi un lieu de transit en matière de transport d'autocars à longue distance. Cela explique pourquoi, pour le moment, le centre de la Région se présente comme plus attractif ; cela justifie également les investissements à court terme prévus dans les gares routières existantes, afin d'y améliorer la qualité et l'attractivité de ce service. Néanmoins, la Commission insiste pour que, sur le long terme, une alternative plus décentralisée mais bien connectée puisse être envisagée afin d'éviter la congestion.

La Commission demande d'ajouter au plan d'actions des recommandations spécifiques visant à améliorer l'accessibilité des gares routières aux personnes à mobilité réduite : accueil, WC, douches, rampes, interfaces entre le quai et les véhicules.

La Commission suggère aussi une approche globale en matière de rénovation urbaine, intégrant la création d'une gare routière à d'autres développements, comme de meilleures connexions aux transports publics, des créations d'emplois, d'un dépôt de bus ou de P+R.

STATIONNEMENT DES AUTOCARS

La Commission soutient la création de zones de stationnement spécifiques pour les autocars, notamment pour régler certains cas de stationnement actuels qui empiètent sur les trottoirs. Elle insiste sur la nécessité d'un contrôle adéquat.

Concernant les lignes saisonnières vers le Maghreb au départ du quartier Midi- Stalingrad-Lemonnier et la proposition de la rue de la Fontaine pour installer des emplacements : la Commission signale que cette rue sert au débarquement des cars scolaires vers le Palais du Midi et que la Ville de Bruxelles projette d'y élargir les trottoirs.

Concernant le ramassage scolaire, les horaires « coupés » ont pour conséquence que certains chauffeurs ramènent le car chez eux le soir pour éviter les trajets domicile-parking matin et soir. La Commission encourage les pistes de mutualisation d'infrastructures telles que les parkings P+R, qui sont vides la nuit et pourraient être valorisés.

UTILISATION DES BANDES RÉSERVÉES AUX BUS

La Commission a pris note d'une part de la demande du secteur en tant que mode de transport collectif de pouvoir utiliser certaines « bandes bus » et sites propres actuellement réservés aux transports publics.

La Commission a d'autre part entendu que les opérateurs de transport public et les représentants des cyclistes ne sont pas favorables à cette mesure pour différentes raisons. Les exploitants de transport public craignent un encombrement des sites propres et une diminution de la vitesse commerciale et de la régularité des services publics, notamment liée au phasage spécifique des feux. De ce point de vue, il ne faut pas confondre transport collectif et transport public (c'est-à-dire assurant une mission de service public régulée par les pouvoirs publics). Les cyclistes, aussi autorisés à emprunter les sites propres, craignent une diminution de la sécurité car les chauffeurs d'autocars ne sont pas formés à partager cet espace avec les cyclistes ; ils soulignent également le surcroît de pollution générée.